



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8639<sup>e</sup>** séance

Jeudi 10 octobre 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Matjila . . . . . (Afrique du Sud)

*Membres :*

Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Ugarelli
Pologne . . . . .	M. Radomski
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/780)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/780)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/780, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

**M. Ruiz Massieu** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Colombie (S/2019/780). Je salue la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures, et de M. Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, et les remercie de leur appui au travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Le processus de paix a continué de progresser durant une période difficile depuis la dernière séance d'information (voir S/PV.8581). Deux ans après l'achèvement du dépôt des armes par les anciens

guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), la grande majorité des ex-combattants restent engagés et attachés à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Des milliers d'ex-combattants suivent des études universitaires, reçoivent une formation professionnelle, participent activement à des coopératives et sont employés dans des activités liées à l'Accord de paix. Plus de 3 500 combattants participent à des projets productifs collectifs et individuels, allant de l'agriculture à l'écotourisme, en passant par la confection de vêtements et l'écotourisme.

Il importe de souligner l'attachement de ces ex-combattants au processus de paix, étant donné notamment les actions regrettables et injustifiées de quelques ex-commandants des FARC-EP, qui ont récemment annoncé avoir repris les armes. Je tiens à saluer le rejet rapide et catégorique de ces actions par tous les secteurs du pays, y compris le parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), qui a expulsé ceux qui avaient repris les armes, et le Président Duque Márquez et son gouvernement. La Juridiction spéciale pour la paix a également déclaré que tous ceux qui avaient annoncé la reprise des armes seraient exclus et perdraient les avantages prévus par l'Accord de paix. Il est plus important que jamais d'appuyer les femmes et les hommes qui demeurent résolument attachés à la paix et déterminés à transformer leur vie et celle de leur famille et de leur communauté.

Des résultats importants ont été obtenus dans le cadre de l'approbation de projets productifs par le Conseil national de réintégration, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires étant donné que les projets ayant reçu à ce jour des fonds publics ne représentent que 14,7 % des ex-combattants accrédités. Il est essentiel d'accélérer le rythme du décaissement de ces fonds et de garantir l'accès à la terre. De plus, il est fondamental que tous les acteurs veillent à ce que ces projets s'inscrivent dans la durée afin que les ex-combattants et les communautés environnantes puissent voir leur dur labeur récompensé par des résultats pérennes. Tous les efforts de réintégration doivent se faire au bénéfice des communautés locales et avec leur participation, tout en autonomisant les femmes. Je me félicite que tous les projets productifs approuvés par le Conseil national de réintégration prévoient une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes. J'ose espérer que les deux parties travailleront main dans la main pour avancer dans leur mise en œuvre.

Il m'est agréable d'annoncer que le Gouvernement a temporairement prorogé le versement des allocations mensuelles, la fourniture de nourriture et de services et la présence des forces de sécurité publique autour des anciennes zones territoriales de réintégration. Le décret réglementant cette transition a été adopté le 9 septembre, bien que des détails spécifiques restent à préciser. Je me félicite de l'annonce faite par le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la prorogation des allocations mensuelles et des services de fourniture d'aliments jusqu'en août 2020.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la situation de plus de 8 000 ex-combattants vivant en dehors des anciennes zones territoriales, qui ont un accès limité aux prestations de réintégration et sont plus vulnérables face à la violence et au recrutement par des groupes armés illégaux. Il faudrait faire davantage pour les aider.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

La semaine dernière, je me trouvais dans le département de Putumayo, une région où plus de la moitié des habitants sont enregistrés comme victimes du conflit et n'ont toujours pas reçu tous les avantages découlant de la signature de l'Accord de paix. J'ai rencontré plusieurs dirigeantes sociales, et il a été très inspirant de voir le courage et la force avec lesquels elles exercent leur leadership dans l'intérêt de leurs communautés et œuvrent pour la paix territoriale, malgré tant d'obstacles et tant de menaces qui pèsent sur leur vie.

La situation de ces femmes admirables est le reflet de la situation de milliers de dirigeants, de défenseurs des droits humains et de communautés qui continuent d'être victimes de la violence. Dans le cadre de cette visite et de toutes les autres que j'ai effectuées dans les territoires, j'ai entendu les mêmes messages. Les communautés réclament le développement, les services de base, la sécurité et les possibilités économiques par le biais d'une présence intégrale de l'État. Elles demandent également des stratégies immédiates pour améliorer la protection et la sécurité dans les régions, en coopération avec les communautés et les autorités locales. N'est-ce pas là la promesse faite par l'Accord de paix?

Une partie de la solution à cette situation préoccupante est entre les mains de la Commission nationale des garanties de sécurité, convoquée par le Président Duque en août et chargée de formuler, avec la participation de la société civile, une politique publique

pour le démantèlement des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien. Il est essentiel que les discussions dans ce cadre se tiennent régulièrement et que ses décisions se traduisent par des actions concrètes qui, à court terme, protègent toutes les communautés et renforcent les institutions de l'État dans les zones touchées.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Je me dois malheureusement de signaler que les attaques contre les ex-combattants des FARC-EP continuent d'être un motif de grave préoccupation. Depuis mon dernier exposé au Conseil, 20 ex-combattants ont été tués, ce qui porte à 151 le nombre de meurtres les visant depuis la signature de l'Accord de paix. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des diverses mesures annoncées par le Gouvernement pour renforcer les garanties de sécurité pour les ex-combattants et pour accélérer les enquêtes sur ces meurtres. Mais il faut faire plus, notamment pour remédier aux déficits budgétaires persistants auxquels est confrontée l'entité chargée de la protection des ex-combattants.

Les élections départementales et locales se tiendront dans moins de trois semaines, et la violence contre les candidats affecte les partis politiques de toutes tendances idéologiques, y compris la FARC, qui participe pour la première fois aux élections locales. Les mesures de protection de tous les candidats doivent être renforcées.

Je me réjouis de la signature, par 12 partis politiques nationaux, en août, du Pacte national pour la culture politique et la non-violence pendant la campagne électorale, qui rejette la violence et appelle à une campagne pacifique et respectueuse. Il faut assurément qu'il serve d'exemple s'agissant de la manière dont le dialogue peut conduire au consensus. Le dialogue est également crucial pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. J'encourage le Gouvernement et la FARC à entretenir un dialogue constructif, comme on l'a vu lors des visites conjointes qu'ils ont menées dans les anciens secteurs.

Dans le même esprit, j'espère qu'ils tireront davantage parti des mécanismes créés à cet effet en vertu de l'Accord de paix, notamment la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix. Un dialogue constructif incluant la FARC doit également être pris en compte dans les éventuelles autres discussions sur les réformes relatives aux dispositions de l'Accord de paix, en supposant

que ces discussions se poursuivent. Il serait tout aussi important de veiller à ce que de telles réformes n'aient que des applications futures, comme le Ministre des relations extérieures, S. E. M. Holmes Trujillo García, l'a déjà souligné devant le Conseil.

Le 26 septembre, 10 anciens commandants des FARC-EP ont comparu devant la Juridiction spéciale pour la paix pour reconnaître leur responsabilité et demander pardon pour les enlèvements commis pendant le conflit armé. Il s'agissait, là aussi, d'une étape importante dans l'application des dispositions de l'accord de paix visant à garantir l'application du principe de responsabilité, la vérité et la réconciliation. Le fait que les victimes colombiennes soient toutes prêtes à accorder leur pardon est exaltant. À cet égard, la Commission de la vérité joue un rôle clef pour promouvoir la vérité et la réconciliation en plaçant les victimes au premier plan. Les victimes doivent continuer d'être au cœur du processus de paix.

Nous avons là une occasion précieuse de mettre un terme à la tendance récurrente à la violence en Colombie. L'ONU demeure convaincue que la voie à suivre passe par une mise en œuvre globale de l'Accord de paix. Promouvoir le développement rural et la participation politique, pour ne citer que deux exemples, est aussi important, pour consolider la paix, que réintégrer les ex-combattants. J'ai entendu cette conviction répétée à maintes reprises dans les régions rurales de la Colombie, aussi bien par des militants au niveau communautaire et des représentants des autorités locales que par des paysannes ou des responsables autochtones.

L'espoir d'un avenir pacifique et prospère que nourrissent les Colombiens pourra se réaliser si nous -- Gouvernement, FARC, société colombienne tout entière et communauté internationale -- travaillons tous ensemble pour veiller à ce que la lettre et l'esprit de l'Accord de paix se traduisent par des actes et actions concrets qui améliorent la vie de ceux qui ont le plus souffert de ce conflit. L'appui unifié du Conseil de sécurité au processus de paix restera indispensable. Aux côtés de l'équipe de pays, qui a joué un rôle clef pour appuyer les différents aspects de la mise en œuvre, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie est prête à continuer d'apporter sa pierre à l'édifice de la consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé complet.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole en salle du Conseil de sécurité ce mois-ci, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil, ainsi que nos collègues russes pour leur présidence au mois de septembre.

Je suis ravie que le Ministre colombien des relations extérieures soit de nouveau parmi nous. Je lui souhaite la bienvenue. Sa présence ici est toujours appréciée, et nous nous félicitons du sérieux avec lequel il aborde l'examen de cette importante mission par le Conseil. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé.

Je pense que nous sommes tous conscients que notre séance a lieu près de trois ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en novembre 2016, et que des progrès importants ont été réalisés depuis. Les institutions de la justice transitionnelle ont gagné en stabilité, des programmes de remplacement des cultures illicites ont été lancés et des milliers d'ex-combattants sont en cours de réintégration dans la vie civile. Et il y a eu d'autres avancées.

Ces progrès, si importants soient-ils, se sont toutefois accompagnés de plusieurs défis importants. Le fait que d'anciens dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) aient récemment annoncé un retour aux activités armées est un obstacle. Nous devons l'admettre, mais nous ne devons pas le laisser éclipser les avancées positives. Nous condamnons le fait que ces dissidents aient rejeté l'Accord de paix, mais nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle le Gouvernement colombien a réagi, tout comme parti politique qu'est la Force alternative révolutionnaire du peuple et le système de justice transitionnelle, entre autres parties prenantes. Il reste clair – et c'est une bonne chose – que la majorité des ex-combattants des FARC-EP restent attachés au processus de paix.

Bien entendu, nous devons nous garder de toute complaisance et redoubler d'efforts pour veiller à ce que les menaces actuellement gérables comme celles-ci ne s'aggravent pas au point d'échapper à notre contrôle. C'est pourquoi, plutôt qu'appeler globalement à appliquer l'Accord, comme il est d'usage lors de nos séances sur ce point, je voudrais tout particulièrement répondre à la demande faite lors de la récente mission du Conseil en Colombie par le Conseiller du Président pour

la stabilisation et la consolidation, M. Archila, qui est dans la salle aujourd'hui, tendant à ce qui nous soyons plus précis dans nos appels.

Premièrement, nous avons conscience des défis politiques et financiers auxquels se heurte le Gouvernement colombien, mais nous estimons qu'il est indispensable, pour la concrétisation de l'Accord, que le développement rural dans les 170 municipalités assorties de programmes de développement territorial bénéficie d'un financement suffisant. Des ressources adéquates doivent également être mises à la disposition du système de justice transitionnelle et du processus de réintégration, car ces derniers sont essentiels pour que le public et les ex-combattants se fient au processus de paix et, en conséquence, à la poursuite de la participation des ex-combattants dans ledit processus. Le renforcement de la présence de l'État dans les zones rurales contribuera à remédier aux problèmes de sécurité actuels, en particulier les assassinats d'anciens membres des FARC-EP, de dirigeants communautaires et de défenseurs des droits de la personne, qui ont déjà été abordés au Conseil.

Deuxièmement, je voudrais souligner à quel point il importe que les parties renouent, au plus haut niveau, avec des espaces de dialogue essentiels, notamment la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix, la Commission nationale des garanties de sécurité et le Conseil national de réintégration. Ces mécanismes ont été moins actifs récemment, mais ils jouent un rôle important pour entretenir la communication et la coordination concernant l'Accord.

Concernant l'évolution à venir de la situation, les Colombiens voteront le 27 octobre dans le cadre d'élections régionales et locales – étape majeure sur la voie de la paix, et ce, d'autant plus au regard de l'orientation régionale marquée de l'Accord de paix. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/780) souligne des statistiques inquiétantes concernant l'intimidation et le meurtre de candidats. À cet égard, nous nous félicitons de la signature du nouveau Pacte national pour la culture politique et la non-violence pendant la campagne électorale. Nous appelons toutes les parties prenantes à rejoindre ce pacte, à s'abstenir de toute violence et intimidation et à veiller à la tenue d'élections pacifiques.

Le Royaume-Uni félicite le Gouvernement colombien pour les progrès accomplis jusqu'ici dans des circonstances difficiles. Nous nous réjouissons de

continuer à accompagner la Colombie dans son parcours vers une paix durable.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu de son exposé instructif et souhaitons la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo, Ministre colombien des relations extérieures, et à M. Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, dont la présence régulière à ces réunions atteste à quel point il est important, pour son gouvernement, que le Conseil accompagne le processus de paix.

Puisqu'il s'agit peut-être de notre dernière intervention sur la question de la Colombie, d'une grande importance pour le Pérou au regard de notre proximité, je voudrais rappeler que, dans notre première intervention dans cette salle (voir S/PV.8154), nous avons déclaré que, si l'application de l'Accord de paix est de toute évidence un processus complexe qui se heurte à de nombreux obstacles, nous envisageons toutefois l'avenir avec espoir et conviction.

Aujourd'hui, nous réaffirmons notre confiance dans le Gouvernement et le peuple colombiens, dans leur attachement à la paix et dans leur volonté de continuer à mettre intégralement en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment en renforçant la présence de l'État, en procédant à une réforme rurale globale et en appliquant le programme de remplacement des cultures, ainsi que les garanties juridiques et de sécurité, et la réintégration socioéconomique des ex-combattants. Les efforts que le Gouvernement continue de faire pour mettre en œuvre la stratégie intitulée « La paix par le droit » et les programmes de développement axés sur les territoires, selon une approche multidimensionnelle et multisectorielle de la réintégration, sont conformes à cet engagement. Il en va de même pour le processus de transition dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, la mise en place des projets productifs, aussi bien collectifs qu'individuels, l'accès à la terre et l'intégration effective dans les communautés locales.

Il convient également de renforcer les mécanismes de soutien et de protection pour plus des deux tiers des ex-combattants qui résident hors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes, ainsi que des communautés rurales, des communautés autochtones et des groupes ethniques. Les assassinats d'ex-combattants et de figures de la société civile, exacerbés par la campagne électorale régionale

en cours, exigent de renforcer les dispositifs visant à protéger les candidats et à appréhender et traduire en justice les responsables de ces actes.

Il est également essentiel de respecter les engagements, tels que le Pacte national pour la culture politique et la non-violence pendant la campagne électorale, signé en août dernier en présence du Président Iván Duque Márquez, qui garantit le respect des opposants politiques et interdit la violence pendant les campagnes électorales. Dans ce contexte qui pâtit également des agissements de groupes criminels, nous réitérons notre rejet catégorique de l'annonce faite par Iván Márquez et un petit groupe de dissidents de reprendre les armes. Nous espérons que cette décision mesquine ne compromettra pas l'engagement du parti Force alternative révolutionnaire du peuple et d'autres ex-combattants en faveur de la paix. Les personnes impliquées devront répondre de leurs actes devant la justice et l'histoire.

Il faut également reconnaître la contribution au processus de pacification des institutions du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, qui jouent un rôle fondamental pour garantir l'application du principe de responsabilité, la sécurité juridique et la réconciliation et pour honorer la mémoire des victimes.

Enfin, nous voudrions souligner l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, tant dans le pays qu'à New York, ainsi que le dévouement, le professionnalisme et le brio avec lesquels elle s'acquitte de son mandat, qui a été renouvelé à l'unanimité le 12 septembre par la résolution 2487 (2019).

Le processus de paix en Colombie doit continuer d'être un modèle à suivre dans le monde. À cette fin, la Colombie pourra toujours compter sur l'appui du Pérou et, nous en sommes convaincus, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présence du Ministre Holmes Trujillo García. C'est un honneur de l'avoir à nouveau parmi nous au Conseil.

Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé instructif sur le rapport du Secrétaire général (S/2019/780).

Nous réitérons l'intérêt et l'appui de la République dominicaine à l'endroit du processus de paix en Colombie et, dans le même temps, nous saluons la persistance et les sacrifices du peuple colombien dans le cadre de ce processus. Depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Colombie montre l'exemple dans le domaine de la paix. Deux ans après la signature de cet accord historique, les Colombiens ont tourné la page de plus d'un demi-siècle de violence, organisé des élections pacifiques et sans exclusive et mis en place des institutions de justice transitionnelle.

Nous nous félicitons des efforts consentis par le Président Duque Márquez et son gouvernement pour faire avancer le processus de réintégration des ex-combattants qui ont déposé les armes. Nous sommes conscients des progrès enregistrés et des défis rencontrés au cours de la période considérée, en particulier dans la mise en œuvre de la stratégie intitulée « La paix par le droit » et dans le lancement des programmes de développement axés sur les territoires, qui sont fondés sur la réintégration des ex-combattants et la garantie de leur sécurité. Il est essentiel que les projets de réintégration des ex-combattants s'inscrivent dans le temps. Nous encourageons les ex-combattants à continuer de participer au processus de paix, et nous appelons le Conseil national de réintégration à renforcer ses initiatives et ses projets, car il s'agit d'un moment crucial pour dispenser des formations professionnelles aux personnes qui ont décidé de déposer les armes.

La réintégration sociale est un pilier du processus de paix, c'est pourquoi nous demandons qu'une attention particulière soit accordée aux plus de 8 000 ex-combattants qui résident hors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, en particulier ceux d'origine autochtone ou afro-colombienne et les personnes handicapées.

Nous félicitons le Gouvernement colombien d'avoir lancé la stratégie « Zonas Futuro » (zones stratégiques d'intervention globale), menée par des civils, en partenariat avec le secteur privé et les communautés locales, qui est appuyée par la coopération internationale et sera suivie par la Mission de vérification.

La République dominicaine condamne fermement la décision prise par certains ex-combattants de reprendre les armes, car cela constitue une violation flagrante de l'accord de paix de 2016. Nous rappelons que la violence ne saurait être un moyen légitime de défendre des positions politiques, quelles qu'elles

soient. Nous condamnons également les attaques, parfois meurtrières, qui se sont produites en lien avec les prochaines élections locales, et nous exhortons le Gouvernement à prendre des mesures de sécurité supplémentaires pendant les élections qui approchent à grands pas. Il est essentiel de veiller à ce que ces élections ne soient pas perturbées.

Malgré les circonstances, les jeunes Colombiens restent attachés à la paix. Nous reconnaissons le rôle vital qu'ils jouent dans la mise en œuvre de l'Accord et la rupture du cycle de la violence dans le pays. Nous félicitons donc la Mission de vérification et le Gouvernement colombien des efforts qu'ils déploient pour faire participer les jeunes et les organisations de jeunes au processus décisionnel et à l'application de l'Accord.

De même, il nous paraît important d'être régulièrement informés de la mise en œuvre de l'accord de paix au niveau local pour que les femmes, y compris celles d'ascendance africaine, d'origine autochtone et celles qui vivent dans les zones rurales, soient prises en compte dans les mesures de justice transitionnelle et de reconstruction.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts de consolidation de la paix en Colombie, tout en gardant le cap sur l'avenir.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son exposé. Nous sommes également très heureux d'accueillir à nouveau aujourd'hui au Conseil le Ministre colombien des relations extérieures Carlos Holmes Trujillo García et le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio José Archila.

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016, demeure une source d'inspiration pour nous tous et nous rappelle l'importance inaltérable que revêt un leadership ambitieux. Les États-Unis continueront d'appuyer la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et nous saluons l'attachement du Gouvernement colombien à la Mission.

S'agissant du leadership ambitieux, nous jugeons encourageants les efforts déployés par le Président Duque Márquez pour renforcer la présence du Gouvernement dans les zones touchées par le conflit et pour donner de l'espoir aux populations vulnérables, grâce à la justice, à la sécurité et aux possibilités d'activités économiques

légitimes. Ces efforts sont des progrès bienvenus. Le Président Duque Márquez et son gouvernement ont également fait preuve d'une détermination admirable en intensifiant leur lutte contre les stupéfiants et en œuvrant à la réalisation de notre objectif commun, qui consiste à réduire de moitié la culture de coca et la production de cocaïne d'ici à la fin de 2023. Cette détermination a donné des résultats remarquables, bien que modestes. On estime que la culture de la coca a légèrement diminué en 2018 – nouvelle dont se félicitent les États-Unis. Toutefois, même si nous comprenons que la paix durable est un processus qui demande des décennies, non quelques jours ou quelques semaines, plusieurs obstacles sont venus ralentir, à un rythme inquiétant, la mise en œuvre des accords de paix. Nous relevons qu'environ les deux-tiers des ex-combattants résident toujours en dehors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Or, une période de transition sans heurt est indispensable étant donné que le régime juridique applicable à ces secteurs a pris fin.

Nous restons aussi profondément préoccupés par les informations faisant état de violences contre des défenseurs des droits de l'homme, des figures de la société civile et des candidats issus de tous les partis du paysage politique. En particulier, et à la lumière des prochaines élections – les premières élections locales à se tenir dans le pays depuis l'entrée en vigueur de l'Accord –, nous réitérons notre appui aux mesures que prend le Gouvernement pour protéger les dirigeants et veiller à ce qu'ils puissent mener leur travail vital en toute sécurité. Toujours avec la sécurité à l'esprit, les États-Unis saluent la récente signature d'un Pacte national pour la culture politique et la non-violence, en présence du Président Duque et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, comme témoins. Nous exhortons toutes les parties à honorer les principes énoncés dans ce pacte. Nous sommes aussi alarmés par le fait que le rapport du Secrétaire général (S/2019/780) indique que les participants aux programmes de remplacement des cultures sont toujours victimes de menaces, d'attaques et de meurtres. Nous appelons le Gouvernement colombien à les protéger et à promouvoir le développement économique dans les régions où les cultures de coca sont importantes. Les Colombiens veulent des solutions viables pour remplacer ces cultures. Ils ont besoin d'alternatives visibles vers la dignité pour pouvoir s'extirper d'un engrenage économique qui, au bout du compte, finance la violence et l'impunité.

L'attachement du Gouvernement colombien à la dignité de tous sur un pied d'égalité est particulièrement manifeste dans sa réaction à la crise au Venezuela. Le Gouvernement accueille présentement 1,4 million de réfugiés et autres déplacés vénézuéliens ayant fui leurs foyers à cause du chaos et de la violence semés par l'ancien régime illégitime de Maduro. Il accorde même la citoyenneté à des milliers d'enfants vénézuéliens nés en Colombie. La Colombie a aussi fait preuve de leadership en soutenant le Président par intérim Juan Guaidó en tant que dirigeant légitime du Venezuela. Nous la remercions pour son leadership et sa générosité, et nous voulons dire clairement aujourd'hui que les États-Unis sont eux aussi engagés en faveur de la paix dans le pays et dans la région.

Mais on ne peut se contenter de vouloir faire montre de leadership face à ces défis. Cette qualité, il faut aussi la mettre en pratique. C'est pourquoi nous avons fourni une aide de plus de 214 millions de dollars pour gérer les répercussions sur la Colombie de la crise provoquée par l'homme au Venezuela. C'est pourquoi le Secrétaire d'État Mike Pompeo a reçu, hier, le Ministre colombien des relations extérieures, M. Trujillo García, ainsi que les Hauts-Commissaires Emilio Archila et Miguel Ceballos à Washington pour un dialogue de haut niveau. Et c'est pourquoi le Secrétaire d'État adjoint John Sullivan, l'administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international, M. Mark Green, et la Conseillère du Président, M<sup>me</sup> Ivanka Trump, se sont rendus en Colombie en septembre pour le lancement d'initiatives destinées à autonomiser les femmes et à promouvoir le développement économique.

Les États-Unis sont déterminés à envisager et à réaliser un avenir meilleur pour tous les Colombiens. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre partenariat avec la Colombie et espérons qu'elle continuera à avancer dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, et au Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio Archila, qui a trouvé le temps de participer en personne à la présente séance. Nous remercions aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2019/780).

Nous sommes d'accord avec nos collègues que le processus de paix est entré dans une phase critique. Nous nous félicitons que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie contribue à la consolidation de la paix après le conflit dans ce pays. Nous savons que l'appui des Nations Unies est très apprécié par l'ensemble des parties prenantes en Colombie, à avoir le Gouvernement, les participants au processus de paix, les populations autochtones et la société civile dans son ensemble. Cela prouve que la Colombie a confiance dans le personnel international et dans son objectivité. Il va sans dire, toutefois, que la responsabilité principale du processus de paix incombe exclusivement aux Colombiens. Et, d'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, bien que des progrès ont été faits, l'essentiel du travail pour consolider la paix dans le pays reste à faire.

Le fait que certains participants au processus de paix aient repris la lutte armée montre que toutes les parties prenantes ne sont pas satisfaites du rythme auquel l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est mis en œuvre. Le Secrétaire général avait mis en garde contre un tel risque dans ces précédents rapports, et on signale à présent que quelque 8 000 ex-combattants pourraient être concernés. Cette situation suscite des inquiétudes grandissantes et montre une fois de plus que la paix n'est pas irréversible. Toutefois, nous tenons à dire que la confrontation armée n'est pas acceptable. Un consensus au sein de la société colombienne ne peut être atteint que par un large dialogue sans conditions préalables et au sein d'un cadre légal. Recourir à la violence pour régler les différends politiques n'est pas admissible. Cela vaut pleinement aussi pour la période pré-électorale. Et naturellement, nous sommes réoccupés de lire dans le rapport qu'au cours de la période couverte 54 cas de violences électorales, soit 7 assassinats, 5 attaques, 2 enlèvements et 40 faits de menaces, ont été confirmés.

Outre les nouveaux défis qui se posent au processus de paix en Colombie, il existe un certain nombre d'autres difficultés qui requièrent des solutions urgentes. Des problèmes complexes et imbriqués subsistent quant à la nécessité de garantir la sécurité des participants au processus de paix et des figures de la société civile, problèmes qui ne peuvent être réglés que si les pouvoirs publics renforcent leur présence dans les régions reculées du pays. Il faut aussi que des avancées soient enregistrées en ce qui concerne le déminage, la réforme rurale, qui est un élément clef du processus de

paix, ainsi que la mise en œuvre des programmes de remplacement des cultures.

Il est indispensable de renforcer la confiance du public dans le processus de paix, et pour cela il faut promouvoir plus activement la réintégration juridique, sociale et économique des ex-combattants, et aussi leur créer des emplois. À cet égard, nous partageons l'avis exprimé par Cuba et la Norvège, pays garants des négociations de paix en Colombie, dans leur communiqué conjoint du 30 août.

La décision de mettre fin aux négociations et de revenir à la manière forte contre les rebelles de l'Armée de libération nationale après l'attaque terroriste du 17 janvier a créé des problèmes supplémentaires. Nous condamnons cet acte dans les termes les plus forts, mais nous pensons également que sans dialogue avec ce groupe, il sera impossible de parvenir à une paix véritable en Colombie. Nous appelons à régler les divergences avec Cuba concernant les négociateurs qui s'y trouvent actuellement et à respecter les garanties souscrites au titre des protocoles de l'accord conclu.

De façon générale, nous voudrions dire une fois encore qu'il existe un seul prérequis pour la consolidation de la paix dans le pays : toutes les parties en Colombie doivent honorer pleinement leurs obligations souscrites au titre de l'Accord final. Nous pensons que cela doit rester une priorité pour le Gouvernement et demeurer au centre des débats. Nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général invitant à régler tous problèmes en recourant aux mécanismes juridiques existants, et à ce que tout nouveau mécanisme fasse l'objet de discussions élargies. Ce n'est qu'en procédant de la sorte, c'est-à-dire par étape, que la Colombie pourra consolider sa société et instaurer ainsi durablement la paix.

S'agissant des vues exprimées concernant les facteurs exogènes affectant le processus de paix, nous partons du principe que ce sont les Colombiens, seuls, qui sont convenus des accords de paix décisifs pour leur pays après des décennies de conflit armé interne. Ce sont les Colombiens, seuls, qui ont accepté d'assumer la responsabilité nationale du sort de leur pays et qui ont décidé de s'engager dans la voie d'un processus pacifique. Cet engagement en faveur de la paix est devenu un exemple de responsabilité et une source de fierté pour le Conseil de sécurité, et nous espérons qu'il en restera ainsi à l'avenir.

Nous nous félicitons des assurances qui ont été formulées quant à l'attachement à la paix, mais

nous appelons à ne pas s'arrêter là. La communauté internationale, l'ONU, le Conseil de sécurité et, surtout, les Colombiens attendent du Gouvernement colombien qu'il respecte strictement ses obligations. Sans cela, on ne peut considérer que le conflit armé est terminé. Nous espérons que la Mission de vérification des Nations Unies continuera de jouer un rôle important dans le processus de paix de ce pays.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Carlos Ruiz Massieu de son exposé et souhaiter aussi la chaleureuse bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures.

L'Allemagne est tout à fait d'accord avec les vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/780), et c'est pourquoi je limiterai mes observations aujourd'hui à quelques aspects du tableau d'ensemble de la mise en œuvre de l'Accord de paix et à certaines autres questions spécifiques.

Je crois qu'il est important de relever d'emblée que la mise en œuvre de l'Accord de paix demeure une belle réussite, même si elle n'est pas sans revers. Nous condamnons avec force la décision d'un groupe d'anciens commandants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) de reprendre les armes, et nous nous félicitons que le parti dénommé Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) ait immédiatement dénoncé cette décision et que partout à travers le pays des ex-combattants aient manifesté leur engagement en faveur du processus de paix. Nous nous félicitons vivement aussi que le Président Duque ait réaffirmé son attachement à la réintégration de la vaste majorité des ex-combattants qui ont déposé les armes de bonne foi et qui continuent de participer au processus de réintégration. Il est encore plus important aujourd'hui de redoubler d'efforts et d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix d'une manière globale pour montrer aux dissidents des FARC-EP qu'ils ont tort.

L'unité et l'engagement du Conseil à l'égard de la Colombie demeurent tout aussi importants et doivent être préservés, en particulier lorsque le processus de paix se heurte à des obstacles. L'appui de la communauté internationale a aidé les Colombiens à concrétiser leurs aspirations à un avenir plus pacifique. À cet égard, je tiens à saluer le rôle clef joué par la Mission de vérification et les organismes des Nations Unies travaillant en Colombie. Je voudrais également souligner que l'Allemagne continuera d'appuyer fermement la Colombie dans sa transition vers une paix pérenne.

Entre autres aspects spécifiques relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de paix, je voudrais évoquer la réintégration des anciens membres des FARC-EP. Nous félicitons le Gouvernement pour sa gestion responsable de la transition et la FARC pour le rôle constructif qu'elle a joué après l'expiration du régime juridique applicable aux secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Nous nous félicitons en particulier de leurs visites conjointes dans les secteurs territoriaux.

Toutefois, nous appelons également tous les acteurs à prêter davantage attention au sort des plus de 8 000 ex-combattants qui résident hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et qui doivent faire face à des défis encore plus importants en termes de sécurité et d'accès aux services de base et aux possibilités productives. Dans le cadre de la réintégration des anciens membres des FARC-EP, nous sommes également convaincus qu'il faut accorder une attention accrue à l'application des dispositions de l'Accord de paix relatives au genre, ainsi qu'aux jeunes. À cet égard, nous tenons à féliciter la Mission, qui a élaboré une stratégie pour les jeunes et la paix et la sécurité et qui établit régulièrement des rapports sur la question.

Un deuxième point, plus spécifique, concerne l'appui aux institutions prévues par l'Accord de paix. Le travail extrêmement précieux accompli par la Commission de la vérité, la Juridiction spéciale pour la paix et l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé fait espérer que la Colombie pourra surmonter les profondes séquelles du conflit et parvenir à une véritable réconciliation. L'indépendance et le bon fonctionnement de la Juridiction spéciale pour la paix et des autres composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition sont d'une importance cruciale. Les réformes susceptibles de susciter un sentiment croissant d'incertitude chez les ex-combattants quant à leur statut juridique pourraient nuire gravement à la consolidation du processus de paix.

En ce qui concerne les institutions et la question du financement, que d'autres collègues ont également mentionnées, il importe de veiller à ce que tous les Ministères et entités chargés de la mise en œuvre du processus de paix disposent d'un financement adéquat. Par conséquent, nous notons avec une vive satisfaction que le projet de budget prévoit une augmentation de 15 % de la dotation en ressources du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, qui demeure préoccupante, notamment dans les zones rurales, les figures de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme qui sont favorables à l'Accord de paix et aux politiques qui en découlent, telles que la restitution des terres, sont particulièrement exposés à des risques. Nous sommes également préoccupés par les menaces supplémentaires qui pèsent sur la sécurité des dirigeants autochtones, des femmes dirigeantes et des défenseurs des droits des femmes. Bien évidemment, le nombre élevé de meurtres dont M. Ruiz Massieu a fait état dans son exposé est alarmant, surtout dans le contexte des prochaines élections locales et régionales, ce qui risque de créer de nouvelles tensions. Par conséquent, nous saluons également la signature par 12 partis politiques du Pacte national pour la culture politique et la non-violence pendant la campagne électorale.

Enfin, nous encourageons le Gouvernement à étendre la présence des institutions gouvernementales aux zones isolées et touchées par le conflit afin de créer un environnement sûr et stable pour tous les Colombiens.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la participation à la présente séance du Ministre colombien des relations extérieures, M. Trujillo García, et remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé.

Le processus de paix en Colombie est essentiel à l'instauration d'une paix et d'une stabilité globales dans le pays. Il a également des incidences sur la sécurité et le développement de la région. Le Gouvernement colombien est déterminé à promouvoir le processus de paix et a déployé des efforts considérables dans de nombreux domaines, tels que le renforcement des institutions nationales, la promotion de réformes globales et la réintégration des ex-combattants. La Chine se félicite des progrès importants qui ont été accomplis.

Le processus de mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est également confronté à de multiples défis. Dans son rapport (S/2019/780), le Secrétaire général indique que la situation en matière de sécurité dans certaines régions du pays demeure précaire et que les ex-combattants et les figures de la société civile sont exposés à des risques de sécurité. La mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix est un projet systématique et à long terme, qui porte sur de nombreux aspects qui relèvent de la politique, de la sécurité, du développement et de l'intégration sociale. Ce processus est confronté à des défis complexes.

Nous espérons que le Gouvernement colombien et les parties concernées maintiendront résolument le cap, s'attacheront à préserver le processus de paix qui a été lancé au prix de grands sacrifices, donneront la priorité à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix, s'engageront dans un dialogue politique inclusif, accéléreront la reconstruction socioéconomique, renforceront la confiance mutuelle par le dialogue et favoriseront la paix par le développement.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ont grandement contribué à promouvoir le processus de paix dans le pays, ce dont la Chine se félicite. Nous espérons que la Mission mènera ses activités dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Colombie, renforcera davantage la communication entre toutes les parties dans le pays pour créer des synergies et déploiera des efforts pour que le processus de paix en Colombie aboutisse à des résultats supplémentaires. La Chine est prête à œuvrer aux côtés des autres membres du Conseil de sécurité pour contribuer à faire avancer le processus de paix et instaurer une paix, une stabilité et un développement durables en Colombie, dans les meilleurs délais.

**M. Pecsteen de Buyswerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Carlos Ruiz Massieu pour son exposé et saluer la présence du Ministre Trujillo parmi nous ce matin.

Nous reconnaissons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable au cours des trois derniers mois tels que rapportés par le Secrétaire général (S/2019/780). Nous nous félicitons en particulier des succès en matière de réintégration et de la mise en œuvre initiale des plans de développement territorial.

La Belgique condamne avec la plus grande fermeté la déclaration d'un nombre limité d'anciens commandants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) de reprendre les armes. L'histoire montrera à quel point ils ont tort. Toutes les parties et tous les secteurs de la société n'ont pas tardé à condamner cette décision. Signe de la solidité de l'Accord et du processus de paix, l'écrasante majorité des anciens membres des FARC-EP sont restés fidèles à l'Accord et continuent sur la voie de la réincorporation en tant que citoyens colombiens respectueux de la loi. Dans ce contexte, nous reconnaissons les efforts positifs et inclusifs déployés afin de trouver une solution

pour les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et appelons à ce que des mesures spécifiques et pratiques soient officialisées en bonne concertation le plus vite possible.

D'une manière générale, il est important de renforcer et d'intensifier la confiance et la coopération en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord final. Les parties ont tout intérêt à utiliser les institutions et mécanismes de consultation, de suivi et de vérification créés à cette fin. Une mise en œuvre complète et renouvelée doit inclure des progrès supplémentaires, notamment en termes d'extension de la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit – l'accès aux services publics inclus – ainsi que de mise en œuvre de la réforme rurale, notamment l'accès à la terre, une des causes profondes du conflit.

Je tiens à féliciter pour leur travail les trois composantes du Système de justice transitionnelle et à réitérer l'importance de l'indépendance et de l'autonomie de la Juridiction spéciale pour la paix. Au-delà de la justice transitionnelle, dont je salue le financement augmenté, toutes les entités gouvernementales chargées de la mise en œuvre doivent recevoir un financement adéquat. Nous nous réjouissons également du leadership des autorités colombiennes en matière d'intégration et de protection des enfants, mais nous restons préoccupés par l'augmentation du recrutement et de l'utilisation d'enfants, de même que de la violence sexuelle, par des groupes armés non étatiques.

La sécurité des dirigeants sociaux, des défenseurs des droits de l'homme et des anciens membres des FARC-EP doit être renforcée et assurée, notamment dans le contexte des élections et en accordant une attention particulière aux zones touchées par le conflit. Nous regrettons que 24 anciens membres des FARC-EP aient été tués au cours des trois derniers mois.

La Belgique insiste sur l'importance de la protection de tous les candidats et de leurs familles, en tenant compte des défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes candidates. Des progrès dans la mise en œuvre du programme intégral pour les dirigeantes et défenseuses de droits de la personne sont à noter, mais il faut le doter des ressources adéquates pour garantir l'accès aux mesures de prévention et de protection.

Les dernières élections présidentielles ont été les plus pacifiques de l'histoire récente du pays; des élections locales pacifiques démontreraient à tous le dividende de

la paix. Le Pacte national pour la culture politique et la non-violence lors de la campagne électorale est une initiative bienvenue.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer le ferme soutien de la Belgique à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix et au rôle positif joué par la Mission de vérification des Nations Unies. L'adoption à l'unanimité du nouveau mandat le mois dernier illustre ce que nous pouvons réaliser en tant que Conseil lorsque nous sommes unis. De même, nous appelons toutes les parties et la société colombiennes à favoriser le consensus et à lutter contre la polarisation en vue de bâtir un meilleur avenir.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la participation de S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures à cette séance d'information consacrée à l'examen de la situation politique dans ce pays. Sa présence traduit l'attention particulière que son gouvernement accorde à cette question. Nous félicitons M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour son exposé circonstancié.

Mon pays note avec satisfaction les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie intitulée « La paix par le droit », une année après l'accession au pouvoir du Président Ivan Duque Márquez, avec le soutien de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont le mandat a été renouvelé le 12 septembre 2019, à la demande des autorités colombiennes. Dans la perspective des prochaines élections locales, ma délégation se réjouit de la signature du Pacte national pour la culture politique et la non-violence lors de la campagne électorale, qui traduit l'engagement des parties prenantes à bannir la violence et à instaurer des débats apaisés lors de la campagne électorale. Afin de garantir le succès de ce processus électoral, la Côte d'Ivoire exhorte le Gouvernement à renforcer les mesures de sécurité à l'égard de tous les candidats.

Elle se félicite par ailleurs des efforts déployés par le Gouvernement et les autres parties, notamment l'approbation des projets productifs, le démarrage de la mise en œuvre des programmes de développement axés sur les territoires, l'engagement et la détermination réaffirmés des autorités pour la réinsertion des ex-combattants. Ma délégation salue en outre les actions de la Juridiction spéciale pour la paix visant à accorder une attention particulière aux droits des victimes et se félicite

par ailleurs, de la parfaite administration de sa phase de transition des centres de formation et de réinsertion, ainsi que de l'esprit de coopération des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

Mon pays note avec préoccupation qu'en dépit des progrès significatifs enregistrés, des difficultés majeures subsistent dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il s'agit notamment du climat d'insécurité; du déficit de ressources nécessaires au financement des projets; et de l'insuffisance des mesures sociales en vue de la réinsertion des soldats des FARC démobilisés. Aussi, la Côte d'Ivoire encourage-t-elle le Gouvernement à redoubler d'efforts en vue d'engager résolument les réformes idoines sur les plans politique, socioéconomique, foncier et judiciaire, afin de garantir une paix durable. Le succès du processus passe nécessairement par l'allocation de ressources financières appropriées aux différentes structures impliquées dans la mise œuvre de l'Accord de paix, qui devra être assortie d'une bonne coordination des actions. De même, il est impérieux de veiller au démantèlement des réseaux des groupes criminels dans les zones les plus exposées et d'ouvrir des enquêtes en vue de déterminer les auteurs de crimes, notamment les assassinats ciblés.

Ma délégation s'inquiète de l'annonce faite, le 29 août 2019, par M. Luciano Marín Arango alias Ivan Márquez, ancien chef des FARC, au nom d'une branche dissidente des ex-combattants de ce mouvement, de reprendre les armes. La mise en œuvre effective de cette décision fragiliserait les efforts de paix et de réconciliation en Colombie et serait un coup dur porté au processus de paix et un mauvais signal à quelques semaines des élections du 27 octobre 2019, devant permettre le renouvellement du Parlement, des gouverneurs et des conseillers municipaux. La Côte d'Ivoire est en effet d'avis que dans un contexte de tension régionale, une reprise des combats entre les forces militaires de Colombie et une dissidence des FARC contribuerait assurément à la détérioration d'une situation sécuritaire déjà préoccupante. C'est pourquoi, elle appelle les responsables de la dissidence à rester engagés en faveur du processus de paix et à maintenir l'espoir suscité par les différents accords conclus. Elle exhorte en outre toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts dans leurs engagements respectifs afin de donner une chance à la paix.

Pour conclure, ma délégation réaffirme son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général pour ses actions en vue de restaurer la paix et la

stabilité en Colombie. De même, elle réitère son appel à la communauté internationale au premier chef notre Conseil, à accompagner davantage tous les efforts des parties colombiennes dans cette quête légitime.

**M. Radomski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Carlos Holmes Trujillo García d'être parmi nous aujourd'hui. Je tiens également à remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé instructif.

La signature, il y a plus de deux ans, de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre la Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) suivie de son processus de mise en œuvre, demeure une réussite indéniable et un bel exemple à suivre. La mise en œuvre d'un accord aussi complexe est une tâche exigeante qui risque parfois de susciter la désaffection et la méfiance entre les parties.

Cela dit, nous sommes d'avis que la situation actuelle où un petit groupe d'ex-combattants des FARC-EP conteste l'accord au point de décider de prendre les armes et de poursuivre leur combat en dehors des dispositions de la loi est inacceptable et exige d'être condamné par tous. En même temps, rappelant les messages émanant des différentes parties de la scène politique, qui mettent l'accent sur l'unité de tous les Colombiens, nous tenons à saluer les efforts du Gouvernement et d'une nette majorité d'anciens membres de la guérilla des FARC-EP qui appuient massivement le processus de paix en cours. Grâce à l'Accord de paix, les deux parties peuvent s'adresser à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix pour surmonter les difficultés de mise en œuvre et renforcer ainsi les mécanismes de coordination.

Bien des choses ont été accomplies dans le domaine de la protection des défenseurs des droits de la personne et des figures de la société civile. Toutefois, selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/780), il existe encore une lacune importante à combler et la protection rapprochée doit être assurée, en particulier pour les anciens membres des FARC-EP qui vivent autour et à l'extérieur des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il faut prendre immédiatement des mesures de sécurité globales pour protéger les départements qui sont généralement touchés par le conflit.

La pleine réintégration politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des FARC-EP est nécessaire pour instaurer la confiance dans le processus de paix. La réintégration urbaine prenant de plus en plus d'importance, il est essentiel de veiller à ce que les ex-combattants aient un accès approprié à un logement, aux systèmes de santé et à l'éducation. Nous notons avec satisfaction que l'exécution des programmes de développement axés sur les territoires commence à porter ses fruits et permettra bientôt de soulager les régions qui ont le plus souffert pendant la période de conflit armé.

Qu'il me soit à présent permis d'évoquer les élections locales prévues pour le 27 octobre. Les attentes sont élevées. C'est pourquoi il est inquiétant d'entendre qu'une recrudescence des attaques contre les candidats a été constatée et signalée dans le dernier rapport du Secrétaire général. Nous espérons que les forces de sécurité redoubleront d'efforts et offriront la meilleure protection possible. Sur une note positive, il convient de souligner que la signature par tous les principaux partis politiques du Pacte national pour la culture politique et la non-violence lors de la campagne électorale, était une étape indispensable pour condamner la violence comme moyen acceptable de faire de la politique.

Enfin, je tiens à souligner que la Pologne appuie la Mission de vérification et l'équipe de pays des Nations Unies. Je réitère également notre ferme appui aux efforts dévoués du Gouvernement et du peuple colombiens pour pérenniser la paix dans un esprit d'unité nationale.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé détaillé et du travail qu'il accomplit avec son équipe pour garantir une paix durable en Colombie.

Je souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre Carlos Holmes Trujillo García, qui est de nouveau parmi nous. Sa présence aujourd'hui rehausse l'importance de cette séance d'information. Je souhaite faire trois brèves observations aujourd'hui.

Premièrement, l'Indonésie salue les mesures mises en place et les efforts entrepris par le Gouvernement du Président Duque Márquez ainsi que son engagement à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous accueillons également avec satisfaction les nombreuses avancées enregistrées par le peuple colombien dans l'application de l'Accord de paix, ainsi

que le rôle positif joué par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Néanmoins, dans le sens du rapport du Secrétaire général (S/2019/780), nous exhortons également les parties concernées à poursuivre leurs efforts afin de renforcer la confiance mutuelle et d'honorer les engagements qu'elles ont pris à l'égard des victimes, des communautés touchées par le conflit et des ex-combattants.

Deuxièmement, nous sommes profondément préoccupés par l'annonce d'un retour aux armes faite par un groupe d'ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Nous craignons que cette annonce ait une incidence néfaste en termes de violence et sur le plan de la sécurité dans certaines régions de la Colombie. Un tel acte montre clairement que ces personnes ne s'intéressent pas à la paix, contrairement à ce que souhaite la population, qui a soif de paix et qui oeuvre pour elle.

Nous devons mettre davantage l'accent sur l'expérience concluante de la grande majorité des ex-combattants, qui restent engagés et participent à des programmes de réintégration pour contribuer à part entière au processus de paix global. Nous avons appris avec satisfaction de la bouche du Représentant spécial, M. Ruiz Massieu, que les ex-combattants participent à divers projets. Nous apprécions les efforts que fait le Gouvernement par l'intermédiaire du Conseil national de réintégration pour approuver de nouveaux projets collectifs productifs au bénéfice d'un nombre croissant d'ex-combattants, dont des femmes. C'est à nous tous qu'il revient, en tant que communauté internationale, d'appuyer les initiatives de réintégration socioéconomique en Colombie, en particulier les projets qui prennent en compte les questions d'égalité des sexes.

Enfin, nous ne devons pas laisser retomber l'élan actuel. Alors que nous encourageons les parties à redoubler d'efforts pour appliquer l'Accord de paix, le Conseil de sécurité doit, lui aussi, continuer d'apporter au Gouvernement un soutien effectif dans ses efforts de rétablissement de la paix. La réintégration politique et le bon déroulement des élections locales sont également importants pour garantir la stabilité.

Nous gardons en mémoire le ferme engagement exprimé par toutes les parties durant notre dernière visite en Colombie – le Président Duque Márquez, les dirigeants des FARC-EP, les chefs des institutions responsables de l'Accord de paix, les représentants des organisations de la société civile, des ex-combattants et des communautés de Santa Rosa au Cauca. Nous les

avons entendus, et nous avons donc l'obligation de tenir nos promesses pour que l'Accord de paix soit efficace. L'Indonésie se tient prête à fournir une assistance, notamment en partageant ses données d'expérience et ses meilleures pratiques en ce qui concerne la réintégration et la lutte contre les cultures illicites de drogue, ainsi que les programmes de remplacement des cultures illicites contre la paix, notamment les palmiers à huile.

Pour terminer, nous félicitons vivement le peuple colombien du courage dont il a fait montre pour instaurer la paix et la stabilité dans son pays. Son attachement au processus de paix est exemplaire. Puisse l'exemple du rétablissement de la paix dirigé par les acteurs nationaux colombiens demeurer une réussite pour le Conseil.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants et à saluer la présence parmi nous du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo.

Le Conseil a régulièrement souligné combien l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a constitué un chemin inédit et courageux pour construire la paix et la réconciliation nationale en Colombie. Il a soutenu de manière unie cet effort collectif, notamment par la mise en place de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dirigée par Carlos Ruiz Massieu, dont je salue le travail. Face aux défis auxquels fait face la consolidation de la paix, nous devons plus que jamais continuer à soutenir l'approche exigeante choisie par le Gouvernement colombien, les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et la société civile dans la construction d'une paix durable. Je souhaite insister sur les points suivants.

Les réactions à l'annonce de la reprise des armes par d'anciens commandants des FARC-EP le 29 août, que la France a condamnée, ont paradoxalement montré que l'Accord de paix est bien vivant. En effet, tant le Gouvernement colombien que le parti Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), les autres partis politiques et la société civile, ont vivement rejeté cette annonce et réaffirmé leur attachement à l'Accord. Des choix individuels de renouer avec la violence ne remettront pas en cause le processus collectif de construction de la paix.

La situation sécuritaire dans les anciennes zones de conflit reste une priorité au vu du nombre élevé d'assassinats de leaders sociaux, de défenseurs des

droits de l'homme, d'ex-combattants des FARC-EP et de candidats politiques, notamment dans le contexte des élections locales du 27 octobre. La France condamne ces assassinats. Nous saluons à ce titre l'adoption le 26 août du Pacte national pour la culture politique et la non-violence et encourageons les autorités à intensifier leurs efforts pour apporter toutes les garanties nécessaires à celles et à ceux qui s'engagent en politique ou pour la défense des droits de l'homme.

Face à ces défis, la solution est de renforcer encore davantage la mise en œuvre de l'Accord dans toutes ses composantes. En matière de réintégration économique et sociale des ex-combattants, des progrès importants ont été réalisés, et ils doivent être poursuivis. L'Accord de paix contient également des dispositions ambitieuses en matière de réforme rurale, de réforme politique, de substitution des cultures illicites, ainsi que des dispositions transversales en faveur des femmes et des minorités ethniques. Leur mise en œuvre intégrale est la clef de la construction de la paix dans le long terme. Les mécanismes de suivi prévus par l'Accord doivent également être utilisés. Enfin, les institutions du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition doivent pouvoir sereinement poursuivre leur travail, essentiel dans la perspective d'une paix durable.

Enfin, nous avons pleinement conscience du défi que constitue la crise migratoire pour la Colombie. Je veux saluer ici la générosité du Gouvernement et du peuple colombiens dans l'accueil de ces migrants, avec le soutien de la communauté internationale. Face à ces différents défis, je tiens à assurer le Gouvernement et le peuple colombiens du soutien de la France et de sa disponibilité à continuer de les accompagner, conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne, sur la voie exigeante de la paix.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Notre délégation tient avant tout à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir programmé cette séance pour le mois d'octobre, durant lequel doivent se dérouler des élections en Colombie. Je tiens également à saluer la présence du Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo, qui se joint à nous pour la présente séance, et je lui souhaite un bon séjour à New York.

Nous nous associons aux autres membres du Conseil pour remercier l'équipe dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie,

M. Carlos Ruiz Massieu, qui a présenté un exposé clair, détaillé et instructif.

Le rapport que nous examinons aujourd'hui (S/2019/780), conformément aux rapports précédents, illustre une évolution ascendante, qui érige la Colombie en exemple clair de comment, quand un peuple est uni dans l'action, il peut prévenir l'intensification d'une crise, sauver des vies et, en conséquence, accomplir le mandat de l'ONU, conformément aux dispositions du Préambule de la Charte de l'Organisation. Cette volonté politique des parties colombiennes, après plus de 50 ans de conflit, s'est particulièrement manifestée à des moments critiques, depuis la signature en 2016 de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable jusqu'aux élections de 2018, dont la tenue a été couronnée de succès. Elle est maintenant réaffirmée par le Pacte national pour la culture politique et la non-violence lors de la campagne électorale, signé fin août par les partis politiques, qui rejette la violence et promeut le dialogue et les droits politiques dans le cadre des élections qui se tiendront le 27 octobre.

À la lumière de ces avancées importantes, la République de Guinée équatoriale s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport, ainsi qu'à toutes les voix qui s'élèvent pour encourager les parties et la population dans son ensemble à poursuivre sur une voie constructive, à mettre de côté les discours polarisants et stigmatisants et à s'efforcer de jeter des ponts et de parvenir à un consensus inclusif sur les questions qui comptent le plus pour la société, et en particulier pour celles et ceux qui ont le plus souffert du conflit.

Par ailleurs, nous condamnons fermement toutes les tentatives connues et inconnues visant à inverser les progrès déjà accomplis dans le long processus de reconstruction. Étant donné les souffrances du peuple colombien, rien ne justifie la décision de reprendre les armées annoncée le 29 août par un groupe d'ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). La communauté internationale doit continuer de condamner cette décision et faire pression sur les responsables, en particulier Luciano Martín, dit Iván Márquez, et Seuxis Pausías Hernández Solarte, dit Jesús Santrich, pour qu'ils reviennent dessus.

À ce propos, nous nous félicitons de la position prise par le parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple, qui a rejeté cette décision

et réaffirmé son attachement à l'Accord de paix. Nous souscrivons également aux messages de soutien envoyé par les différentes composantes de la société colombienne aux anciens dirigeants et ex-combattants des FARC-EP qui restent attachés au processus de paix et qui ont lancé de nombreux appels en faveur d'une revitalisation de l'application de l'Accord de paix dans son ensemble.

L'augmentation du nombre d'incidents contre les candidats des partis politiques de manière générale est un sujet de préoccupation pour ma délégation, car elle pourrait constituer un risque pour les élections de ce mois-ci. Toutefois, nous encourageons toutes les parties à veiller à ce que ces élections se déroulent dans un climat paisible et serein, grâce à un dialogue sans exclusive et dans le respect de la loi. En ce qui concerne les attaques des groupes armés insurgés, des mesures appropriées doivent être prises d'urgence pour démanteler ces réseaux criminels et traduire leurs auteurs en justice.

Nous lançons un appel pour que les projets de loi et les réformes constitutionnelles soumis à la présente législature respectent les engagements énoncés dans l'Accord de paix, car ils constituent la pierre angulaire de la reconstruction de la Colombie.

La République de Guinée équatoriale estime qu'il est de son devoir de rappeler l'importance que revêt la prise en compte par tous les groupes armés de l'intérêt suprême du peuple colombien – je veux parler de la paix et de l'unité nationale. À ce titre, nous exhortons l'Armée de libération nationale à prendre en considération les conditions préalables fixées par le Gouvernement pour la reprise des négociations qui se trouvent dans l'impasse.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour saluer les efforts déployés par le Président Iván Duque Márquez et son gouvernement afin de mettre en œuvre la stratégie intitulée « La paix par le droit ». Nous encourageons toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour appliquer tous les volets de l'Accord de paix en vue de tenir les engagements pris à l'égard des ex-combattants, des victimes et des communautés touchées par le conflit.

Nous félicitons une fois de plus le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie du travail noble et louable qu'ils accomplissent en jouant un rôle crucial à l'appui du Gouvernement dans ses efforts pour instaurer une paix durable et stable. Ils ont tout notre soutien.

Enfin, je voudrais saluer à nouveau le Gouvernement colombien pour les activités qu'il mène, les engagements qu'il respecte et les progrès qu'il accomplit au quotidien pour rendre au peuple colombien la paix sociale et politique à laquelle il aspire tant.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je souhaite la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, qui est parmi nous aujourd'hui. Je remercie également M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé fort utile sur le rapport du Secrétaire général (S/2019/780), qui nous rend compte des progrès notables réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Depuis la signature de l'Accord de paix historique, qui a mis fin à 50 ans de conflit, la Colombie a pu obtenir de nombreux succès et acquis à l'échelon national, malgré les défis que pose la mise en œuvre de l'Accord. Ces défis exigent de toutes les parties prenantes qu'elles redoublent d'efforts pour préserver ces progrès et en réaliser de nouveaux.

En ce qui concerne la réintégration socioéconomique, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement colombien dans le cadre de la mise en œuvre des programmes liés à l'Accord de paix colombien en vue d'assurer la réintégration socioéconomique et politique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). La déclaration du Gouvernement en date du 14 août annonçant une période de transition de deux ans pour les secteurs territoriaux de formation et de réintégration après l'expiration de leur régime juridique est un pas positif dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous exhortons toutes les parties prenantes à contribuer à l'accélération du processus de réintégration en fournissant les garanties juridiques et sécuritaires nécessaires aux anciens membres des FARC-EP. Nous savons néanmoins l'immensité des défis auxquels elles seront confrontées.

À cet égard, nous nous félicitons du soutien apporté par toutes les parties prenantes au Pacte national pour la culture politique et la non-violence pendant la campagne électorale, qui rejette la violence et promeut à la fois le dialogue et les droits politiques pendant les élections qui se tiendront le 27 octobre. Nous espérons

que les élections seront un succès et contribueront à l'Accord de paix colombien.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, la poursuite des meurtres, des violences et des menaces visant d'anciens membres des FARC-EP ainsi que des dirigeants communautaires et des défenseurs des droits de l'homme est une source de grave préoccupation. Nous devons redoubler d'efforts pour remédier à cette situation, en promouvant les garanties de sécurité et les mesures de protection. À cette fin, nous prenons note des efforts déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie qui coopère avec le Ministère de l'intérieur et la société civile pour établir une politique nationale globale visant à protéger ces groupes.

Nous condamnons l'annonce faite par certains ex-dirigeants des FARC-EP qu'ils reprenaient les armes, une décision qui pourrait compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Enfin, en ce qui concerne les efforts de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, nous saluons l'action qu'elle mène pour renforcer le processus de paix sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général, en coopération avec les autorités locales et nationales et de nombreux organismes, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi qu'avec le secteur privé. Nous rendons également hommage au rôle joué par la Mission pour encourager les jeunes et les organisations de jeunes à participer à l'édification de la paix par le bénévolat, le sport, les activités culturelles et le dialogue.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue à la présente séance au Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, ainsi qu'à sa délégation de haut niveau, et le remercier de sa présence. Nous apprécions vivement son engagement et sa disponibilité à informer le Conseil de sécurité chaque fois que le point de l'ordre du jour consacré à la Colombie est examiné. Il peut être assuré du plein appui de l'Afrique du Sud dans la quête de son pays pour parvenir à une paix pérenne à long terme. Dans le même esprit, nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en

Colombie, pour son exposé instructif et sa persévérance s'agissant du processus de paix en Colombie.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qui a été conclu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) en 2016. Nous nous félicitons des mécanismes créés en vertu de l'Accord de paix, tels que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix, qui peuvent servir à remédier aux lacunes et difficultés liées à la mise en œuvre de l'Accord. Nous encourageons les deux parties à se fonder sur l'Accord de paix pour renforcer leur dialogue.

L'Afrique du Sud salue les mesures positives prises récemment par le Gouvernement colombien, qui lui permettent de poursuivre son initiative visant à réintégrer les ex-combattants des FARC-EP et de veiller à ce qu'ils puissent vivre pleinement et décemment au sein de leurs communautés. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Président Duque Márquez et son administration pour mettre en œuvre la stratégie intitulée « La paix par le droit », qui a ouvert la voie à l'approbation de divers projets en faveur des ex-combattants, au lancement de programmes de développement axés sur les territoires et aux visites qu'il a lui-même effectuées dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, qui peuvent être considérés comme des efforts visant à resserrer les liens de confiance entre le Gouvernement et les ex-combattants.

Nous saluons les efforts du Gouvernement pour transformer ces secteurs territoriaux à des fins de formation et de réintégration, ainsi que le rôle constructif et l'attitude réceptive de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC). Ces efforts positifs sont susceptibles de permettre à 8 000 ex-combattants de retrouver une vie normale, afin qu'ils puissent contribuer à la prospérité de la Colombie. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsque, dans son dernier rapport, il affirme qu'il s'agit là d'un « exemple de la façon dont on peut surmonter, par le dialogue, les obstacles à la mise en œuvre » (S/2019/780, par. 101), approche que l'Afrique du Sud entérine, car elle contribue à remédier aux préoccupations et incertitudes des ex-combattants des FARC-EP concernant leur future vie quotidienne en Colombie sur les plans politique, social et économique.

C'est important au regard des réintégrations et réformes politiques et rurales, du développement axé sur les territoires, de la justice transitionnelle et des droits des victimes, qui doivent rester au cœur d'une application pleine et entière de l'Accord de paix. Nous accueillons favorablement le rôle que jouent la Commission de la vérité et la Juridiction spéciale pour la paix à cet égard. La propre expérience vécue par l'Afrique du Sud avec sa commission Vérité et réconciliation confirme que ce processus est essentiel pour parvenir à l'unité nationale. Écouter les vues différentes et les diverses versions des événements relatées par les communautés de Colombie permettra de garantir que la voie qui mène à la paix est ancrée dans un processus politique inclusif.

La consolidation de la paix après des décennies de conflit et de méfiance n'est pas une tâche facile. À cet égard, nous sommes préoccupés par la décision de reprendre les armes annoncée en août par un groupe d'anciens commandants des FARC-EP. De tels discours risquent de raviver la violence dans les territoires et de compromettre les progrès politiques qui ont été réalisés et les fondations de la confiance qui ont été posées, ainsi que les perspectives de paix à long terme, pour tous ceux qui vivent en Colombie.

Nous abondons dans le sens de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et souhaitons nous joindre à elle pour saluer la résilience de la société colombienne et de ses institutions, et les encourager à rester attachés au processus de paix qui a sauvé tant de vies à ce jour. Nous tenons également à féliciter le Gouvernement colombien et le parti de la FARC d'avoir réagi rapidement à cette annonce potentiellement préjudiciable et de l'avoir rejetée en faisant part de leur attachement au processus de paix au nom des ex-combattants dans tout le pays. Les ex-combattants qui ont déposé les armes de bonne foi doivent continuer de prendre part au processus de réintégration, qui doit être respecté, honoré et concrétisé, car leurs efforts demeurent importants pour l'action du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Nous demandons à tous les partis politiques de respecter pleinement l'Accord et d'y rester attachés, ainsi que de continuer à s'abstenir de toute action susceptible d'entraver sa pleine mise en œuvre.

Nous restons préoccupés par la sécurité de toutes les parties prenantes, notamment du fait des récents meurtres de divers candidats politiques, de figures des communautés et de la société civile, de défenseurs des droits de la personne, d'ex-combattants des FARC-EP, de

personnes participant à la mise en œuvre du processus de paix, de représentants des communautés rurales, y compris de personnes handicapées, et de membres des communautés autochtones et afro-colombiennes, en particulier dans le cadre des prochaines élections prévues dans le courant du mois.

Il importe également d'être conscient des menaces spécifiques qui pèsent sur les femmes candidates ou responsables et d'exhorter le Gouvernement et toutes les parties prenantes de la société colombienne à redoubler d'efforts pour promouvoir la paix et la tolérance afin d'assurer la sécurité de tous dans le contexte des élections – et au-delà. Il convient que le Gouvernement et toutes les parties prenantes de la société colombienne encouragent la participation des jeunes et des femmes au niveau communautaire et à tous les autres niveaux, car leurs voix et perspectives peuvent apporter une contribution majeure aux plans à long terme visant l'intégration et la stabilité du pays.

Nous prenons note du Communiqué conjoint publié le 9 septembre par Cuba et la Norvège, pays garants des pourparlers entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP, et nous les félicitons de leur volonté de continuer à appuyer et accompagner les efforts visant à instaurer une paix stable et durable en Colombie.

Je voudrais, pour terminer, rappeler que l'Afrique du Sud engage instamment les États Membres et la communauté internationale à aider et à encourager le peuple colombien à préserver et à mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix de manière globale, afin de répondre aux préoccupations des victimes et d'honorer leurs droits, d'assurer l'accès à la justice, des réparations et des garanties de non-répétition, ainsi qu'un dialogue inclusif et un règlement pacifique. La Colombie a parcouru un long chemin. La route qui mène à la paix est toute proche.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

**M. Trujillo García** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous salue et vous félicite, Monsieur le Président, de votre action à la tête du Conseil de sécurité, et je vous remercie d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui porte sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/780). Je me dois d'adresser un remerciement spécial au Représentant spécial du

Secrétaire général et Chef de la Mission, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé et le travail qu'il accomplit en Colombie.

Je voudrais également exprimer notre gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour leur engagement en faveur de la Colombie et de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. J'en veux pour preuve l'adoption de la résolution 2487 (2019), grâce à laquelle le Conseil a décidé à l'unanimité de proroger d'une année supplémentaire le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à la demande du Président Iván Duque Márquez, tandis qu'il applique la stratégie baptisée « La paix par le droit », pour laquelle la majorité du peuple colombien a voté, aux fins de mettre en œuvre l'Accord et des réformes prospectives qui permettront de concrétiser cette application grâce au consensus et à des mécanismes institutionnels.

Je voudrais commencer par souligner le fait que, dans son rapport (S/2019/780), le Secrétaire général reconnaît l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie intitulée « La paix par le droit » et l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le rapport présente une vision équilibrée des progrès importants réalisés et des multiples défis auxquels nous sommes confrontés dans ce processus de mise en œuvre. Le Gouvernement respecte ses engagements : ce n'est pas seulement quelque chose que nous revendiquons sur la scène internationale, cela a été clairement démontré par les résultats et les progrès dont le rapport rend compte. La transformation dont la Colombie a besoin pour parvenir à la paix en toute légalité ne se fera pas en un jour.

En ce qui concerne la réintégration, le rapport souligne une évolution positive, reconnaissant les avancées obtenues par le Président Iván Duque Márquez durant ses 14 mois au pouvoir. Nous avons travaillé de manière coordonnée à la transformation des secteurs territoriaux, dont le régime juridique a pris fin le 15 août dernier. La transformation de ces secteurs et leur réintégration dans le territoire est un processus ambitieux. Il est important de garder à l'esprit que, même si le rapport attire l'attention sur la nécessité de réaliser rapidement des progrès, ce processus n'a pas été défini dans l'Accord final, et bien qu'il présente un certain nombre de complexités, le Gouvernement avance avec beaucoup de détermination.

Il convient également de souligner les conséquences économiques des anciens secteurs territoriaux. Cette année, le Gouvernement a investi 7,92 millions de dollars dans la gestion et l'approvisionnement de ces secteurs. En outre, le Plan national de développement autorise la prorogation du versement d'allocations mensuelles aux ex-combattants, sous réserve qu'ils respectent le processus de réintégration.

Je mentionne ces mesures parce qu'elles vont au-delà de ce qui a été convenu et démontrent que la stratégie « La paix par le droit » reconnaît que le seul moyen de stabiliser les territoires touchés par la violence est de créer de réelles opportunités qui permettent une réintégration socioéconomique durable des ex-combattants. C'est pourquoi la mise en œuvre de l'Accord est une des composantes transversales du Plan national de développement et un des objectifs de la stratégie « La paix par le droit ».

Les efforts en matière de réintégration se traduisent par des progrès constants dans l'approbation de projets productifs, tant collectifs qu'individuels, visant à garantir une réelle réintégration socioéconomique. Par rapport au précédent rapport du Secrétaire général (voir S/2019/530), le nombre de projets productifs collectifs approuvés est passé de 24 à 35, portant ainsi le nombre de bénéficiaires de 1 566 à 2 204. De même, le nombre de projets individuels est passé de 216 à 559, au bénéfice d'environ 700 personnes.

Je voudrais mentionner deux questions spécifiques qui illustrent les complexités auxquelles nous sommes confrontés et qui ne peuvent être comprises qu'en allant au-delà de ce qui figure dans le rapport. D'une part, il y a la question de l'accès des ex-combattants à la terre. Le rapport indique qu'il faut redoubler d'efforts dans ce domaine. Il importe de préciser que, bien que ce point ne soit pas abordé dans l'Accord final, le Gouvernement a recensé un certain nombre d'options pour l'accès à la terre, qui, dans le cadre de la réintégration, permettraient de mener à bien des projets productifs avec une approche territoriale et agricole.

D'autre part, le rapport affirme que des efforts accrus sont nécessaires pour offrir des services de santé de qualité, en particulier aux ex-combattants vivant en dehors des anciens secteurs territoriaux, et que les progrès sont limités en ce qui concerne le soutien psychosocial, la santé sexuelle et procréative et la santé maternelle. Cette analyse doit être approfondie étant

donné que 98 % des ex-combattants sont déjà enregistrés à ce jour dans le système de santé colombien et que des progrès importants ont été réalisés en matière de couverture sanitaire dans les zones rurales.

Le Gouvernement juge important que le Conseil ne perde pas de vue que le processus de mise en œuvre ne se fera pas du jour au lendemain et que l'Accord final reconnaît que la mise en œuvre prendra au moins 15 ans. Garantir la primauté du droit, la sécurité physique et juridique et la mise en place de services publics dans toutes les régions du pays est un engagement qui dépasse la mise en œuvre de l'Accord.

Pour ce qui est du deuxième pilier de la vérification, qui fait l'objet du mandat de la Mission, à savoir les mesures de sécurité pour les ex-combattants et les communautés, je dois commencer par reconnaître l'ampleur du défi que représente la protection de la vie de certains ex-combattants et de certaines figures de la société civile.

En diverses occasions, tant ici au Conseil que durant la visite du Conseil en Colombie, le Gouvernement a souligné les mesures prises pour réduire tout type de menace, d'homicide ou autre crime. Le rapport rend compte des progrès importants faits par la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général; du renforcement des mesures de sécurité et des poursuites; des décisions prises pour réduire la violence pendant les élections; des réunions de la Commission nationale des garanties de sécurité convoquées par le Président Duque Márquez; et de l'adoption du plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de la personne et des journalistes et l'adoption de mesures de prévention.

Nous ne pouvons nier qu'il s'agit là d'une des plus grandes préoccupations du Gouvernement. Mon pays condamne les assassinats d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme. À cet égard, le Président de la République a lui-même ordonné l'adoption de plus de 20 mesures visant à renforcer la sécurité des ex-combattants et de 15 mesures concrètes pour assurer la sécurité des candidats du parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC).

Les autorités compétentes s'emploient avec diligence à enquêter et à poursuivre les responsables

de ces crimes afin qu'ils ne restent pas impunis. Le Gouvernement a constaté que parmi les facteurs de risque qui touchent la population, en général, et les figures de la société civile, en particulier, figuraient notamment l'intensification de la concurrence pour la domination et le contrôle des activités économiques illicites, telles que le trafic de drogue et l'exploitation minière illégale. De nombreux efforts sont entrepris dans ce domaine, et le Gouvernement est prêt à faire davantage.

Il y a plus d'un mois, la Colombie et la communauté internationale ont appris une triste nouvelle : la formation d'un groupe de narcoterroristes, composé notamment d'Iván Márquez et de Jesús Santrich, ainsi que d'autres anciens dirigeants des FARC-EP, qui sont clairement minoritaires. Je remercie les membres du Conseil de leurs déclarations face à cette nouvelle, et je tiens à souligner que la FARC a rapidement condamné ce groupe et décidé hier d'expulser ces personnes du parti. Je voudrais également rappeler que la société colombienne a elle aussi exprimé son rejet.

La décision prise par ces anciens dirigeants des FARC-EP constitue la violation la plus grave des engagements énoncés dans l'Accord final. Toutefois, elle a aussi permis de montrer que 90 % des ex-combattants respectent leurs obligations et que 76 % d'entre eux se disent optimistes et motivés quant à leur avenir placé sous le signe de la légalité. Le Gouvernement restera fidèle à ses engagements envers cette vaste majorité d'ex-combattants, car nous considérons qu'il s'agit là d'un signe de confiance dans leur réintégration et, partant, dans la réconciliation à laquelle aspire le peuple colombien.

Mais nous ferons peser tout le poids de la loi sur les personnes qui ne s'y conforment pas. C'est pourquoi la Juridiction spéciale pour la paix, par l'intermédiaire de sa chambre de la reconnaissance de la vérité et de la responsabilité, a expulsé ces personnes il y a quelques jours, les privant ainsi des avantages de la justice transitionnelle.

Il ne faut pas oublier que l'Accord comporte une série d'engagements pris par les deux parties et que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie doit également assurer le suivi s'agissant du non-respect par les anciens membres des FARC de leurs obligations. Entre autres choses, ils doivent fournir de toute urgence des informations sur l'emplacement des champs de mines et sur le sort des personnes portées disparues, remettre aux autorités l'intégralité de leurs avoirs pour

dédommager les victimes, et faciliter la réintégration effective des enfants et des adolescents qui ont été recrutés. La paix par le droit est un effort collectif qui implique des droits et des obligations, sans exception.

Pour terminer, je voudrais aborder deux questions fondamentales au sujet desquelles le Gouvernement a accompli des progrès : le plan de travail conjoint du Gouvernement avec les composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition et la proposition d'augmenter de 15 % sa dotation en ressources, et l'exécution des programmes de développement axés sur les territoires. Nous avons lancé les 16 programmes de développement axés sur les territoires. Nous avons versé aux régions plus de 130 millions de dollars dans le cadre du programme Travaux contre impôts. Nous avons régularisé la situation en ce qui concerne 300 000 hectares de terres et enregistré plus de 450 000 hectares auprès de la Banque de crédit foncier. Dans l'esprit de la stratégie « La paix par le droit », nous ferons tout ce que nous pouvons pour les régions touchées par la violence et pour les personnes qui choisissent la voie de la légalité. Ce sont là deux questions fondamentales pour un dédommagement intégral des victimes et pour la stabilisation des zones les plus touchées par la violence en tant que moyens de parvenir effectivement à la paix par le droit.

Le Gouvernement colombien continuera d'œuvrer avec diligence à

« la construction d'une culture de la légalité, dans laquelle, reconnaissant nos différences, nous optons pour la coexistence, et dans laquelle l'état de droit est mis en place en alliant de façon indissoluble sécurité et justice » (A/74/PV.5),

comme le Président Iván Duque Márquez l'a indiqué récemment durant le débat général à l'Assemblée générale.

La Colombie ne fera pas marche arrière en matière de consolidation de la paix. Ce processus est irréversible et requiert l'engagement et l'accompagnement de tous les membres du Conseil en tant que témoins de la précieuse voie sur laquelle nous nous sommes engagés, ainsi qu'un appui aux appels incessants du Président Duque à forger des accords et le consensus pour faire avancer la mise en œuvre de la politique de la paix par le droit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 45.*